

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
--	---

Comité syndical du 24 mars 2016

Délibération n°4-2016



Objet : BUDGET PRIMITIF 2016

Le jeudi vingt-quatre mars deux mille seize à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

Étaient présents :

Titulaires : 22

D. Baert, M. Borrewater, N. Bourghelle-Kos, P. Canesse, R. Cauche, B. Cortequisse, L. Daleux, MP. Daubresse, B. Delaby, J. Delebarre, P. Delebarre, JL. Detavernier, AL. Dubois, R. Dubuisson, B. Dumortier, C. Gras, N. Lebas, JG. Masson, E. Momont, R. Mulliez, C. Sartiaux, D. Wibaux

Suppléants : 11

A. Bernard, D. Bourel, A. Cambien, R. Gabrelle, H. Gadaut, D. Hayart, A. Hibon, C. Krieger, F. Melon, L. Rohart, F. Vercamer, F. Verdonck

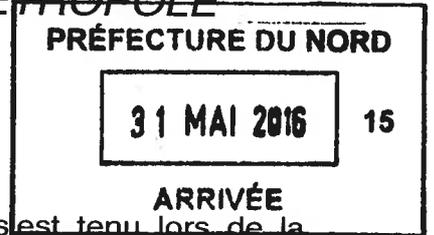
Secrétaire de séance : Jean-Gabriel Masson

Convocation aux délégués du Comité syndical : 18 mars 2016

Nombre de délégués en exercice : 60

Publiée le :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



Rapport de Monsieur le Président

À l'occasion du Débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu lors de la réunion du Comité syndical du 26 février 2016, il a été indiqué que l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ne marque pas la fin des travaux d'élaboration du SCOT. En effet, s'ouvre la phase de consultation des membres de notre syndicat mixte, des personnes publiques associées, et de la mise en enquête publique de notre projet, afin de préparer son adoption et son entrée en vigueur.

L'objectif est d'adopter le document d'ici la fin de l'année 2016 afin qu'il puisse entrer en vigueur dès 2017.

RECETTES

Les recettes seront constituées principalement par les contributions des membres du Syndicat mixte que nous venons de fixer, par la délibération 03-2016, à 0,65 € par habitant. Le montant total des participations des membres s'élèvera donc à 825 757,00 € (huit cent vingt-cinq mille sept cent cinquante-sept euros).

À ces participations vient s'ajouter la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2015, à hauteur de 242.621,84 €.

En effet, cet excédent a fait l'objet d'une vérification par M. le trésorier du syndicat, lequel, après rapprochement des projets de compte administratif et de gestion, a donné son accord pour son rattachement anticipé dès le budget primitif.

Par ailleurs, une demande de subvention d'un montant de 40 000,00 € (quarante mille euros), au titre de la Dotation globale de décentralisation (DGD), est inscrite au budget 2016. Cela correspond à la somme effectivement perçue à ce titre pour 2015.

DEPENSES

Les dépenses sont principalement constituées par la subvention versée à l'ADULM. Il est proposé de maintenir cette dernière au titre de 2016 à hauteur de 1.000.000 €.

Des charges à caractère général sont prévues pour un total de 98.355,57 €. Il s'agit des sommes principalement destinées à financer les dépenses et honoraires liés à l'enquête publique du SCOT.

31 MAI 2016

15

RECETTES			ARRIVÉE
Article	Libellé	BP 2015 (€) (après DM n°1)	Proposition 2016 (€)
002	Résultat de fonctionnement reporté	470 996,27	242 621,84
74	Dotations Subventions Participations	847 027,00	865 757,00
74718	État Dotation Globale de Décentralisation	40 000,00	40 000,00
74741	Participation des communes		
74751	Participation des groupements des collectivités	807 027,00	825 757,00
	Total des Opérations réelles	847 027,00	865 757,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 318 023,27	1 108 378,84

DÉPENSES			
Article	Libellé	BP 2015 (€) (après DM n°1)	Proposition 2016 (€)
011	Charges à caractère général	233 000,00	98 355,57
6042	Achats de prestations de service	195 000,00	98355.57
6226	Honoraires	20 000,00	0,00
6237	Publications	15 000,00	0,00
6281	cotisations	3 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues		
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 023,27	10 023,27
6411	Rémunération du personnel	10 023,27	10 023,27
67	Charges exceptionnelles	1 075 000,00	1 000 000,00
6745	Subvention à un organisme privé	1 075 000,00	1 000 000,00
	Total des Opérations Réelles		1 108 378,84
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 318 023,27	1 108 378,84

Le Comité syndical adopte :

- le vote par nature, comme le permet l'article L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales ;
- le vote par chapitre ;
- l'arrêt des dépenses et des recettes à la somme de 1 108 378,84 € (un million cent huit mille trois cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Daniel BOUREL et Marc-Philippe DAUBRESSE ne prenant pas part au vote.

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole